

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 FÉVRIER

LA DÉCLARATION

La déclaration ministérielle lue samedi, et que nous avons publiée, n'est pas de nature à surexciter l'opinion ; elle a été accueillie avec une froideur qui frise l'indifférence.

A la Chambre, comme dans la Presse, l'impression est identique : M. Millerand, député, la résume exactement dans la *Justice* :

« Nous sommes, ont déclaré les ministres, pleins de bonnes intentions, nous sommes modestes. Ayez pitié de notre embarras. »

Le *Républicain français* la trouve habile. Ce n'est pas tout-à-fait l'opinion de l'*Intransigeant*, qui relève la contradiction entre les promesses conciliantes de la déclaration Tirard et le ton provocant de la circulaire Constans :

« Elle n'est ni provocatrice ni menaçante, mais elle n'est non plus ni fortifiante ni instructive. Elle ne promet rien : système excellent pour ceux qui n'auraient pas la possibilité de tenir. »

La véritable déclaration du ministère est contenue bien moins dans le papier que M. Tirard a lu devant la Chambre que dans la dépêche adressée par M. Constans au préfet de police, à propos de la manifestation ouvrière projetée pour le 24.

La *Lanterne* formule ainsi ses critiques :

« M. Tirard, dit-elle, dans la déclaration qu'il a lue — et même assez mal — reconnaît les difficultés de l'heure présente. »

« Ce qui nous étonne, c'est que, faisant cet aveu, MM. Tirard et Rouvier — et ceux des ministres qui ont fait partie de leurs Cabinets respectifs — aient cru pouvoir accepter de rentrer aux affaires. »

« Car les difficultés qu'ils confessent, c'est eux qui, par la maladresse et l'inintelligence de leur administration, les ont fait naître et grandir. »

« Et ce n'est pas eux qui sont capables de les surmonter, même avec le concours de M. Spuller. »

« C'est pourquoi les paroles rassurantes de M. Tirard ne nous rassurent pas, tant s'en faut. Toute les fois que cet homme annonce des mesures », on peut s'attendre à quelque catastrophe. »

Des catastrophes, voilà ce que la *Lanterne* attend des mesures réclamées par les opportunistes et des actes exigés par les radicaux.

Le Cabinet n'est pas, on le voit, bien à l'aise ; s'il n'agit pas, les uns lui crient : « Vous trahissez notre confiance. »

S'il agit, les autres lui crient : « Vous nous menez à une catastrophe. »

Traître ou imbécile, on ne laisse au Cabinet que cette alternative. Il peut choisir.

INFORMATIONS

LA DROITE ROYALISTE

Réunie hier sous la présidence de M. le duc de Doudeauville, la Droite royaliste s'est d'abord occupée de l'attitude qu'elle aura à pren-

dre demain dans les bureaux appelés à nommer la commission du budget.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Keller, le colonel de Plazanet, Bigot, l'amiral d'Hornoy et Lanjuinais, la réunion a décidé que la Chambre actuelle ne représentant plus le pays qui ne lui demande qu'une chose, la dissolution, n'a pas qualité pour voter le budget. Elle est donc d'avis que ses membres ne doivent pas poser leur candidature, contrairement à ce qu'ils ont fait dans les précédentes sessions.

Elle estime qu'il faut voter pour les candidats qui proposeront les économies les plus sérieuses. Elle s'est ensuite occupée du projet de loi sur le secret du vote. MM. Keller, l'amiral d'Hornoy, Lecointre, ont successivement émis l'idée que la Droite devrait s'associer à toutes les mesures qui ont pour but d'assurer la sincérité du vote. M. de la Batie, membre de la commission, a donné des explications sur les principales dispositions du projet de loi et a engagé ses amis à le voter.

LE SECRET DU VOTE

Les débats sur les propositions ayant pour objet d'assurer la liberté, l'intégralité et le secret du vote dans les diverses élections municipales et législatives ont offert un vif intérêt. Tant il est vrai que cette Chambre, moralement dissoute, n'a pour unique préoccupation que les élections générales ! L'emploi d'enveloppe pour assurer le secret du vote a été adopté par 398 voix contre 417. L'électeur choisira lui-même son enveloppe ; il n'y aura donc pas à craindre qu'elle soit marquée à l'avance. Grâce à divers amendements soutenus par la Droite, le pli contenant les enveloppes venant de la préfecture sera cacheté et ne sera ouvert par le maire qu'après la formation du bureau. L'électeur pourra déposer l'enveloppe dans l'urne.

Enfin, par 358 voix contre 461, la Chambre a décidé que dans la salle du vote il y aurait un compartiment isolé permettant à l'électeur de mettre son bulletin dans l'enveloppe, à l'abri de toute indiscretion.

La passion apportée dans cette délibération, dont l'urgence a passé haut la main, était telle, qu'on a dû revenir sur un vote acquis, en dépit des protestations énergiques de la Droite. On ne badine pas avec l'intérêt électoral !

L'*Autorité* et le *Gaulois* parlent d'une hécatombe de préfets suspects de boulangisme ; les préfets de l'Oise et des Bouches-du-Rhône seraient destitués.

Le *Soleil* ne croit pas que le ministère soit exposé de sitôt à un péril sérieux dans le Parlement.

La *Justice* dit que le cabinet Tirard est à peine un expédient, c'est un ministère de division et d'exclusion ; sa constitution est une faute absolument inexplicable ; dans d'autres circonstances, il disparaîtrait aujourd'hui même ; mais à l'heure actuelle, personne ne peut songer à multiplier les crises.

L'*Italie* assure que la venue aux affaires du cabinet Tirard n'amènera aucun changement dans les rapports diplomatiques italo-français, devenus assez cordiaux depuis quelque temps.

M. Mariani est très lié avec M. Spuller depuis de longues années, aussi non-seulement restera-t-il à Rome, mais ses services seront appréciés par M. Spuller comme par M. Goblet.

Les négociations entre M. Crispi et M. Mariani au sujet du traité de commerce et de certaines petites questions pendantes à Tunis, interrompues un instant par la crise française, seront reprises, et l'*Italie* espère qu'elles aboutiront bientôt.

Cette dépêche nous apprend que des négociations commerciales sont ouvertes à Rome. C'est pour cela que M. Crispi nous amadoue, en apparence.

Le général Boulanger a autorisé M. Laguerre à informer les boulangistes du Vaucluse qu'il ira visiter Avignon, Cadenet, Cavaillon, Pertuis et Apt au mois de mai.

Le général profitera de cette occasion pour se rendre ensuite à Marseille, Toulon, Nice et en Corse.

L'ÉMIGRATION. — On sait combien le caractère français répugne à l'émigration. Qu'on approuve ou qu'on le regrette, c'est un fait qu'on ne saurait contester. Il provient en grande partie, croyons-nous, de ce que la population française préfère rester sur le sol natal en gagnant juste de quoi vivre. La misère seule ou si l'on veut l'impossibilité de gagner sa vie peut seule décider le Français à s'expatrier. Or, un journal de Buenos-Ayres, la *Nacion*, nous apporte à ce sujet des chiffres strictement instructifs. Pendant les vingt années qui se sont écoulées de 1867 à 1887, la moyenne annuelle de l'émigration française dans la République Argentine était de 2,400. Pendant les neuf premiers mois de 1888, cette émigration a atteint près de 25,000. N'est-ce pas un signe caractéristique des progrès de la misère publique en France ?

LA CARTE DE L'INSTRUCTION LAIQUE

Le *Journal officiel* a publié, vers le milieu de février, un rapport de M. Lockroy, alors ministre de l'instruction publique, sur les opérations faites, en vertu de la loi, du 20 juin 1885 jusqu'au 31 décembre 1888, en ce qui concerne les subventions accordées pour les dépenses de construction des établissements d'enseignement primaire.

L'article 36 de la loi de finances du 30 mai 1888 a autorisé le ministre à accorder, pendant l'année 1888, pour le service de l'enseignement primaire, une subvention de 900,000 francs. Sur cette somme, 654,464 fr. ont été répartis entre les écoles primaires communales et les écoles normales primaires. Cette annuité de 647,114 fr. représente l'intérêt et l'amortissement d'un capital de 40,485,382 fr.

Les engagements pris par l'Etat de subventionner, en 1888, les communes pour leur permettre de construire des écoles s'élevaient à 37,754,541 fr. Il faut pour amortir cette somme une annuité de 2,319,000 fr.

Le chiffre total de la dépense réelle des projets approuvés s'élève à 98,984,483 fr. La proportion de l'Etat dans cette dépense est de 45 0/0.

Ainsi, outre les 130 millions de dépenses annuelles du budget de l'instruction publique, l'Etat et les communes ont contracté une dette de près de 400 millions pour des constructions d'école. Elles se sont endettées de cette somme qu'il s'agit de rembourser par annuités, et ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que dans la plupart des communes où l'on a établi, contrairement à la volonté des pères de famille, des écoles laïques à grand renfort de dépenses imposées aux communes, il n'y a pas d'élèves dans ces écoles.

Les pères de famille paient la rétribution scolaire à l'école libre où ils envoient leurs enfants, et ils soldent en outre comme contribuables les dépenses que les radicaux associés avec les architectes et les entrepreneurs pour surélever les dépenses et garnir leurs poches leur ont imposées.

Voilà le résultat le plus clair et le plus net de ces lois sur l'enseignement primaire et les laïcisations à outrance votées par les députés républicains. C'est plus qu'il n'en faut pour que les électeurs des campagnes, aux prochaines élections, les fassent rentrer dans leur ancienne obscurité, dont on paie si cher la faute de les avoir tirés.

A cette somme de près de cent millions pour les écoles primaires, il convient d'ajouter 8,057,468 fr. pour les écoles normales primaires. Toutes les années, le budget de l'Etat doit payer 2,812,712 fr. 91 pour amortir sa part de la dette contractée s'élevant à 45 millions 812,009 fr. et les communes ont le même chiffre à verser, seulement il est un peu plus élevé.

Mais ce n'est pas tout. Il y a à côté des écoles primaires les lycées de garçons et les lycées de filles.

La dette contractée de ce chef s'élève à 94,439,216 fr. 90 c. Le montant des crédits à accorder pour ces divers établissements, tant primaires que d'instruction secondaire, s'élève à 189,648,300 francs, sur lesquels il a été versé 179,799,800 francs.

Il reste encore disponible un crédit de 9,848,500 fr. et ces 190 millions de dette, qu'il faut rembourser annuellement, sont parfaitement indépendants des 6 milliards que les républicains ont empruntés, du milliard et demi de dette flottante qu'il faudra consolider en 1890. C'est une dette à part comme il y en a tant d'autres. On voit ce que coûte aux contribuables la prétendue gratuité de l'instruction et l'intérêt qu'ont eu les députés à faire faire de grosses dépenses pour enrichir les architectes et les entrepreneurs leurs associés et ruiner de cette façon l'Etat et les communes.

Il ne faut pas que les électeurs oublient ces lourdes charges auxquelles on les a contraints de subvenir, ils chasseront alors ceux qui les ont exigées et qui ont ruiné, de cette façon, les communes.

Les républicains voulaient laïciser les écoles, contrairement à la volonté des habitants, pour avoir à leur disposition les maîtres et s'en faire des agents électoraux.

Il n'y a pas d'infamies dont ces gens-là ne soient capables lorsqu'il s'agit d'attraper ces places de députés à l'aide desquelles, avec le parlementarisme pourri des Chambres républi-

canes, on peut s'enrichir aux dépens des contribuables.

On voit ce que coûtent aujourd'hui les laïcisations et quelles énormes dettes, rien que pour les constructions d'écoles, on a déjà contractées, sans compter celles qu'on contractera encore si, par malheur, les républicains revenaient à la Chambre prochaine.

A. LENTHÉRIC.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — L'*Economist* de Londres, dans un article sur l'avenir de la Hollande, reconnaît qu'il est hors de doute que le gouvernement allemand voudrait s'annexer la Hollande, car les Allemands considèrent les marais de ce pays comme leur route naturelle vers la mer du Nord.

Il est naturel, selon eux, qu'un pays arrosé par une grande rivière en détienne aussi les riches territoires où elle débouche.

La possession des Pays-Bas, dont les habitants seront astreints au seul service militaire, pourra donner à l'Allemagne un corps de marine et d'officiers capable de lui assurer la possession d'un vaste empire colonial.

M. de Bismarck, conclut l'*Economist*, a eu cette vision et il l'a exprimée publiquement en 1871 dans un discours.

Il n'est pas impossible qu'elle ait séduit le jeune empereur Guillaume II; mais non seulement il n'y a pas de prétexte à une grande querelle, mais même aucun terrain propre à des négociations diplomatiques.

NOUVELLES MILITAIRES

Une des dernières décisions de M. de Freycinet a été de faire étudier le moyen d'envoyer à l'Exposition des sous-officiers et des soldats pour la visiter pendant quatre ou huit jours.

M. de Freycinet étant redevenu ministre, cette mesure a quelque chance d'aboutir.

Le plus jeune fils du général Fleury, qui était sous-lieutenant au 15^e chasseurs, à Fontainebleau, vient d'être désigné pour le 3^e régiment de spahis, en Afrique. C'est sur sa demande qu'il est déplacé: il voulait faire campagne.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les vignes américaines

Dans sa réunion du 23 février, le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur a décidé, à l'unanimité, qu'il y a lieu de demander, pour les viticulteurs du département

de Maine-et-Loire, l'autorisation d'importer librement les plants de vignes américaines, quelle qu'en soit la provenance.

En conséquence, cette assemblée a chargé son bureau de rédiger dans ce sens une pétition qui sera adressée simultanément à M. le Président du Conseil général et à M. le Ministre de l'Agriculture.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fêtes du Carnaval. — AVIS. — A l'occasion des fêtes du Carnaval, l'Administration des chemins de fer de l'Etat a décidé que les billets d'aller et retour délivrés de toute gare à toute gare, dont la validité expirera le lundi 3 ou le mardi 4 mars 1889, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mercredi 5 du même mois.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat ou voies mixtes Etat-Orléans et Etat-Ouest).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Carnaval 1889. — Billets d'aller et retour à prix réduits. — A l'occasion des fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 sur le prix du tarif général, délivrés les samedi gras, dimanche, lundi et mardi gras (2, 3, 4 et 5 mars), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (6 mars).

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille pour les stations des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, pour Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn, avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes et plus, 40 0/0.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départs et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Le mariage de M^{lle} de Clermont-Tonnerre avec M. le comte Guy de Marciou, lieutenant-écuyer à l'École de Saumur, sera célébré jeudi prochain à l'église Saint-Thomas-d'Aquin.

M. l'abbé Roquette, curé de la paroisse, donnera la bénédiction nuptiale.

Les témoins de la jeune fiancée sont: son oncle et frère, le marquis de Biencourt et le comte Fernand de Clermont-Tonnerre, lieutenant de cavalerie à l'École de Saumur.

Ceux du fiancé: son frère, le marquis de Marciou, et le général de Miribel.

Aujourd'hui mardi, dans l'après-midi, à lieu, chez M. le comte de Clermont-Tonnerre, la signature du contrat.

les meurtrières du castel féodal! Sa seule vue éveillait l'idée de femmes jeunes et belles, à la chevelure poudrée, aux talons rouges, aux soyeux falbalas! Ne cachait-il pas, n'allait-il pas laisser se moduler encore quelques échos des symphonies de Mozart ou des romances de Grétry?

Et voilà que, tout à coup, dans cet idéal de grâce mondaine (restée cependant chaste et princière), voilà que le réalisme était venu s'abattre, s'implanter, vivre à l'aise, vivre depuis longtemps!

Il y entrait souvent dès l'aurore, il y passait de longues heures, il y développait ses calculs, il y parlait le langage tantôt d'un métayer, tantôt d'un tabellion...

Il n'avait pas proscrit aveuglement, comme par système, les précieux legs des jours lointains. Une pendule et des candélabres d'albâtre, avec cuivres ciselés, le tout du plus pur Louis XVI, se miraient toujours dans le marbre rosé de la cheminée. Des fauteuils, un écran du même style, une petite table en bois odorant demeuraient à la place que des mains délicates leur avaient assignée. Mais celle d'un homme, et d'un homme dédaigneux, leur avait adjoint un bureau sévère, tout chargé de cartons, de

AVIS

Les engagements pour la 9^e section de commis et ouvriers militaires d'administration, en qualité de commis aux écritures des bureaux de l'intendance militaire, seront ouverts du 4^e au 31 mars.

Les jeunes gens qui désirent s'engager peuvent s'adresser, pour les renseignements, à MM. les Sous-Intendants militaires de Saumur ou d'Angers.

ANGERS. — Le Conseil municipal a augmenté de 8,000 fr. sa subvention à l'Association artistique.

3,000 francs seront puisés dans la caisse municipale et 5,000 dans celle du directeur du théâtre.

La troisième réunion générale de l'Association artistique a eu lieu sous la présidence de M. Bordier. M. de Romain a lu les statuts de la nouvelle société qui ont été adoptés à l'unanimité.

Ont été nommés membres de la commission administrative: MM. Bahaud, Jules Bordier, Max-Richard, de Romain, Toutain, Lépicié, etc. L'Association est définitivement constituée.

Dans une réunion tenue chez M. le sénateur Blavier, les candidatures de la Droite pour les élections législatives ont été ainsi réparties entre les députés sortants:

Première circonscription d'Angers, M. Fairé.

Deuxième circonscription, M. de Soland.

Arrondissement de Saumur, M. Berger.

Arrondissement de Baugé, M. Merlet.

Première circonscription de Cholet, M. de Maillé.

Deuxième circonscription, M. de la Bourdonnaye.

Arrondissement de Segré, vicomte de Tervés.

D'après le *Temps*, Maine-et-Loire n'ayant plus que sept députés au lieu de huit, M. le général Lacretelle, le dernier venu, est sacrifié.

On écrit d'Angers au *Figaro*:

« On croirait la période électorale déjà ouverte à Angers. En effet, une nombreuse réunion vient de proclamer candidat républicain radical M. le docteur Guignard, maire d'Angers.

« C'est un type à étudier que cet aimable docteur, absolument fait pour être le maire d'une ville qu'on a souvent nommée l'Athènes de l'Ouest, mais guère républicain et pas radical du tout.

« C'est un artiste, un cœur chaud, une main ouverte, mais ce n'est pas un homme politique. On l'aime à Angers parce qu'il a fait régner à notre Hôtel de Ville un ton de bonne compagnie et un accueil hospitalier, au lieu de l'abord désagréable de ses prédécesseurs opportunistes, mais personne ne voudrait voter

pour que ce sceptique, cet éclectique — peut-être un peu épicurien — mais en tout cas fort galant homme, allât s'enterrer au Palais-Bourbon. »

Mort subite. — Dans la nuit de vendredi à samedi, la femme Bois, âgée de 62 ans, demeurant impasse Saint-Julien, à Angers, est morte subitement en jouant aux cartes.

Cette mort subite est attribuée à la rupture d'un anévrisme.

TOURS. — Chez le général Villain. — Une grande soirée, suivie de réception, sera donnée demain mercredi 27 février à l'état-major général du 9^e corps d'armée.

M. le général Villain a lancé la semaine dernière de nombreuses invitations.

INTERDICTION DE L'HYPNOTISME

A la suite d'un vœu émis par le conseil d'hygiène et de salubrité de la Vienne, demandant qu'on interdise les séances d'hypnotisme, en raison des nombreux accidents qu'elles provoquent, le recteur de l'Académie de Poitiers a interdit toute représentation de ce genre dans les écoles communales primaires, élémentaires ou supérieures, dans les écoles normales, dans les collèges et lycées de garçons et de filles de son ressort.

UNE FEMME COUPÉE EN MORCEAUX

Le hameau de Lahuche, dépendant de la commune de Mongarrou (Sarthe), est en proie à une indicible émotion.

Deux ouvriers, les nommés Béchet et Loray, se préparaient à creuser les puits d'une maison nouvellement louée.

Béchet descendit le premier, trouva d'abord une échelle, puis aperçut une jambe humaine et une tête.

Les autorités, aussitôt prévenues, se hâtèrent de se transporter sur les lieux et d'ordonner la continuation des recherches.

RENNES. — Une exposition de chapeaux.

On peut voir en ce moment à Rennes, chez M. Mondin, chapelier, rue de Toulouse, une curieuse exposition de *fac-simile* de coiffures de la première Révolution.

Tous les genres de couvre-chef de l'époque y sont représentés, depuis le *petit chapeau* de Bonaparte et le bicorne à écharpe blanche du grand Charette jusqu'à l'ignoble madras de Marat, au bonnet de fourrures du cordonnier Simon, et au feutre de la courtisane Théroigne de Méricourt.

Ces chapeaux portent avec eux le prix qu'ils coûtaient alors. Ces prix varient de 15 livres à 60 livres. On voit que le prix des chapeaux n'a pas sensiblement changé.

Cette collection, qui a été reproduite en vue de l'Exposition et du Centenaire de 89, figure

tres cadres. Celle-ci ne souriait pas. Son visage osseux, à l'air demi-morose, rappelait exactement celui de M. de Kerdu. Une robe à taille courte, des bras nus, des cheveux frisés à plat et ornés d'une bandelette dataient ce portrait. Une veste à grands revers, une cravate de mouseline, un gilet jaune à boutons d'or, dataient aussi, et des mêmes chiffres, le portrait d'homme qui lui faisait pendant.

Et c'était ce dernier, surtout, que Joséphe regardait. La jeune fille le trouvait affreux, ce personnage d'autrefois qui posait, se dandinait à la façon des Incroyables. Il n'était pas plus laid qu'un autre, pourtant. Mais dans ces yeux verdâtres, dans ce nez pointu et pourtant dilaté comme celui d'un chien qui flaire, dans cette bouche mince, arquée, dont les coins descendaient, il y avait on ne savait quoi de bas, de rusé, et, cependant, de dur et d'orgueilleux, quelque chose de la fouine, mais de la fouine agrandie, forte et devenue redoutable.

Joséphe (à qui M. de Kerdu n'avait jamais paru bien sympathique) portait avec complaisance ses yeux du fils au père.

« Il ne lui ressemble pas, pensait-elle, Dieu merci! »

Elle n'écoutait guère le récit que le vieillard

JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

Joséphe entra dans une pièce de moyenne grandeur, ronde et entièrement revêtue de boiserie. Un tapis, étendu sans grand soin, laissait voir encore, en guise de parquet, une marquetrie d'une rare élégance. Des rideaux de soie blanche à fleurs diaprées voilaient à demi les fenêtres. Le temps, en jetant sur eux sa merveilleuse patine, leur avait donné des reflets de vieil argent. Les sculptures les plus délicates couraient de toutes parts sur les panneaux de bois. Ça et là, elles formaient un cadre où s'enchaînait une peinture de maître. Tous ces trumeaux représentaient des pastorales du goût de Boucher et de Florian. Bergères en paniers, bergers enrubannés y jouaient des instruments ou dansaient sur l'herbette. Quel délicieux salon, rival de ceux de Trianon, quel boudoir où semblaient voltiger des sourires se dérobant derrière les murailles noires et sous

ra cette année au Champ-de-Mars, et elle n'est exposée dans notre ville que pour quelques jours et simplement à titre de réclame.

(Journal de Rennes.)

La hérétomanie

Un joli hêret, c'est celui adopté par les employés de commerce. Cette coiffure, du modèle de celle que nous connaissons déjà, est en velours violet foncé, avec tour en ruban tricolore, rouge en bas, jonquille au centre et vert au-dessus. Un caducée or brodé sur écusson violet, liseré or, sera appliqué sur le devant de ces hêrets.

Un groupe de « postiers et télégraphistes » de Paris, réunis avant-hier, ont décidé d'adopter, à l'instar de leurs collègues de Marseille, le port du hêret comme signe distinctif.

Le hêret adopté sera de velours noir avec le galon argent, sur le devant les foudres brodées argent sur drap rouge pour les télégraphistes, branches de chêne et laurier sur « drap vert » pour les postiers.

Au lieu de songer à prendre des coiffures plus ou moins originales, ces messieurs feraient mieux d'assurer la régularité du service, qui est, en ce moment, des plus défectueux.

Un pensionnat de jeunes filles à Marseille vient, paraît-il, d'adopter le hêret en velours noir, à l'imitation des étudiants. Ce qui distinguera cependant la coiffure du sexe faible de la coiffure du sexe fort sera une plume passée sur le côté droit du hêret, et dont la couleur variera selon les établissements et les classes.

Cette innovation est bien marseillaise, mais pour les jeunes filles le chapeau est encore ce qu'il y a de mieux, et nous doutons fort que le nouveau couvre-chef soit si goûté qu'on veut bien le dire.

Après tout, à Marseille !...

A qui le tour ?

FAITS DIVERS

L'EXPLOSION AU BUREAU DE POSTE DE CHARTRES. LES CAUSES

On lit dans le Journal de Chartres :

« Après avoir épuisé tous les moyens d'information dont il pouvait disposer et s'être vainement entouré de toutes les lumières chartreses, M. le juge d'instruction s'est enfin décidé à faire appel aux connaissances d'un ingénieur expert de Paris, qui mardi, de midi à trois heures et demie, a procédé à l'examen du local, en présence des premiers experts et de quelques autres personnes intéressées dans l'affaire à différents titres : MM. Longuerre, directeur du gaz ; D^r Salmon ; Mouton, architecte ; Delaroque, architecte à Paris, chargé des

intérêts du propriétaire de l'immeuble, et M. Bourgeois (?), adjoint au maire.

L'expert chimiste, après avoir examiné attentivement les effets causés par l'agent destructeur, écarte d'abord toute hypothèse d'explosion par la dynamite ou autres matières brisantes ; puis il conclut dans le même sens relativement à la version du gaz provenant de la fosse d'aisances.

Dès lors, toute son attention se concentre sur les appareils du gaz d'éclairage. Il découvre une solution de continuité à la jonction du branchement et du compteur. Il constate encore d'autres défectuosités : la mauvaise installation du compteur, l'usure des branchements en caoutchouc, etc., etc.

C'était plus que n'en fallait pour éclairer son jugement et il déclare formellement que l'explosion est due à une fuite de gaz.

D'après le savant spécialiste, une fuite d'un quart d'heure peut suffire pour déterminer une semblable explosion. Le gaz d'éclairage mélangé à l'air dans les proportions de 4 ou 5 pour cent peut produire des dégâts importants, tels que ceux qui existent à la Poste. Si le mélange avait été de 12 0/0, le plancher supérieur et les murs eussent été troués, éventrés, etc.

Voici donc l'affaire jugée : les Chartrains peuvent dormir tranquilles sans avoir à craindre d'être réveillés en sursaut par des explosions de dynamite.

Mais, en terminant, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer la légèreté avec laquelle des personnages tenus par leurs fonctions à une extrême réserve, ont lancé dans le public des affirmations aussi hasardeuses que regrettables.

L'état des blessés est en général aussi satisfaisant que possible ; à moins de complications que rien ne fait prévoir, leur guérison n'est plus qu'une affaire de temps. Toutefois, les médecins ne peuvent encore se prononcer sur les suites des blessures du jeune Nêret.

Louis et Claire X... sont devant le magistrat ; le prononcé du divorce va avoir lieu :

« Avez-vous bien réfléchi aux conséquences funestes de l'acte que vous allez signer ? L'un de vous va devenir aveugle et l'autre sourd !

« Comment cela ? exclamèrent-ils tous les deux.

« C'est bien simple : Louis ne verra plus clair et Claire perdra l'ouïe. »

A ces paroles sympathiques, les deux époux tombent dans les bras l'un de l'autre et se réconcilient.

Il y a, quoiqu'on en dise, des gens qui sont plus heureux que les autres, ceux, par exemple, qui ne sont jamais malades. Il y en a tant d'autres, au contraire, qui ne peuvent passer un hiver sans prendre

des fleurs et des fruits.

Il disait vrai, M^{me} de Kerdu peignait en amateur, en femme, surtout, à la touche délicate, timide, presque enfantine. Ce n'était pas elle, assurément, qui avait osé lancer les uns contre les autres tous les tons crus, criards, à la faveur desquels une forêt verdissait le trumeau de la cheminée. Quelle nature typique c'était là ! Le coloriste le plus audacieux, le romantique le plus indépendant aurait reculé devant cette page artistique. De quel incompris traduisait-elle le rêve ? Eh ! quoi ! cette œuvre fantasque, achetée sans doute à un rapin de passage, s'étalait sans vergogne à la place d'honneur ! Là où les yeux se portaient d'œuvres mêmes ! où les sculptures ramenaient leur centre pour y faire plus abondamment festonner des roses, voltiger des amours ! Il est vrai qu'elle était condamnée à s'emprisonner en esclave dans le cadre qu'elle usurpait. C'est pourquoi un de ses chênes à droite, son rocher titanique à gauche, en haut ses nuages remplis d'éclairs, en bas ses broussailles à reptiles, ne se montraient plus qu'à moitié au public. Un goût éclairé aurait voulu que, dans ce cadre, s'enchâssât quelque allégorie ou, au moins, un portrait. Joséphe se l'avouait tout bas quand

sourde. Et, si bas qu'elle l'entendit à peine, il ajouta :

— Et de plus d'une manière.

Joséphe aperçut alors, sous le portrait de M^{me} de Kerdu, un petit cadre creux qu'elle n'avait pas remarqué encore. Il renfermait un crucifix, un chapelet, un sac de soie, des bagues, une longue mèche de cheveux bruns.

Ce sont ses souvenirs intimes, dit M. de Kerdu qui surprit le regard de la jeune fille. J'ai voulu les rassembler ici.

Le cœur de Joséphe fut comme soulagé. Il savait donc aimer parfois, cet homme qui paraissait si étranger aux mouvements tendres et puissants de l'âme ! Il avait pleuré cette femme, il avait gardé sévèrement son veuvage, il tenait de chères reliques vivantes près de lui ! Et cette femme avait eu la foi ! Elle s'était endormie le crucifix sur les lèvres ! Ah ! Joséphe ne regrettait plus que la chambre seigneuriale fût privée des vestiges bénies !

Elle reprit :

— Ma grand'mère s'occupait de peinture ? on entrevoit un chevalet derrière elle.

— Oui, elle peignait un peu, en amateur. Voici deux de ses œuvres, dit M. de Kerdu en indiquant de petites toiles où se groupaient

un rhume, une bronchite, une fluxion de poitrine. Ils ont beau s'entourer de toutes les précautions d'usage, ils ne peuvent y échapper. Que faire alors ? Aussitôt qu'un rhume commence, au premier effort de toux, prendre, dans le jour, deux cuillerées de Sirop de Regnaud (2 fr. 50 le flacon, maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris) et une troisième cuillerée au moment du coucher. Une longue expérience permet d'affirmer l'efficacité et l'action presque instantanée de ce médicament.

UNE TRÈS CURIEUSE et intéressante brochure, donnant les moyens de guérir les maladies et les vices du sang, démangeaisons, dartres, eczémas chroniques, est envoyée gratis et franco sur demande à M. VINCENT, pharmacien à Grenoble (Isère).

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 février 1889.

Excellente Bourse de commencement de semaine. Les transactions sont très animées et les cours continuent à monter : 3 0/0, 84.65 ; 4 1/2 0/0, 104.45.

Le Crédit Foncier se tient avec beaucoup de fermeté à 1,372. Ces titres sont avant tout des valeurs de placement offrant, en dehors d'un intérêt suffisamment rémunérateur, des chances de lots considérables.

La Société Générale, soutenue par le développement des opérations sociales, se maintient à 497.50.

On a échangé la Banque d'Escompte de 557 à 552. Le marché surveillé très activement cette valeur qui doit s'élever rapidement en raison des résultats considérables qu'elle a obtenus dans les diverses opérations auxquelles elle a, cette année, prêté son concours. L'émission du Gaz de Lisbonne, qui a lieu le 26 courant, sera un succès comme la transaction portugaise et verra augmenter encore les raisons de hausse.

La Banque de Paris émettra le 6 mars prochain pour le compte de la province de Bahia (Brésil) 40,000 obligations de 500 fr. 5 0/0, dont le produit sera affecté à la consolidation de la dette flottante et à la conversion de la dette intérieure. Les titres seront émis à 480, avec un coupon spécial de 6.25 à détacher le 1^{er} juin. Ils rapporteront 25 fr. par an et seront remboursables en 37 ans.

Le Panama est en nouvelle réaction à 40 fr. L'action de la mine d'or Mount Jefferson est demandée à 30 fr.

Des négociations assez actives s'établissent en Banque sur le Patrimoine-Vie vers 90 fr.

La circulaire Blondel et Gardier traite dans son numéro du 20 février les questions suivantes : La Daira. — L'émission portugaise à 1/2 0/0. — Les obligations des Immeubles. — Les valeurs que l'Exposition fera monter. — Le dernier tirage de Panama. — Cette circulaire est envoyée gratuitement sur demande. L'obligation des Chemins Economiques se traite à 367.

BOURSE DE PARIS

Du 25 février 1889

3 0/0	84.70
3 0/0 amortissable	88.00
4 1/2	104.35

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

MARDI 26 FÉVRIER. — Les Jocrisses de l'Amour, comédie en 3 actes. — Deux Vieilles Gardes, opérette.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 23 février :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Chronique des beaux-arts, par Olivier Merson. — Nos gravures : les troubles à Rome ; S. Em. le cardinal Pitra ; Maroc ; M. Jules Claretie ; le théâtre illustré ; le roi d'Annam ; le voyage de M. Rouillet. — Craig y Llynd Wrthson, nouvelle, par R. de Maricourt. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Chronique du sport. — Le Monde financier. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : les troubles de Rome ; le pillage des magasins ; réunions d'ouvriers près de Castello ; les patrouilles dans les rues. — S. Em. le cardinal Pitra. — Maroc : arrivée à Tanger de M. Patenôtre ; M. Féraud ; translation des restes de M. Féraud. — Annam : capture de l'empereur Ham-Nghi. — M. Jules Claretie, de l'Académie française. — Revue des théâtres. — Vue du port de Trieste. — Le château de Miramar. — Echecs, par S. Rosenthal. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouhy, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur

BAISSE de PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes 4 fr. »
Hors ville » 90
Haricots verts supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes 90 cent.
Hors ville 80 —

Défiant toute concurrence comme qualité.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

lui faisait de sa campagne matinale. Elle préférait inventorier les témoignages du présent et, surtout, les épaves du passé. Comme elle étudiait avec attention, avec amour, ce visage d'enfant dont les traits s'ébauchaient à peine !

« C'est mon père, n'est-ce pas ? dit-elle en levant le doigt vers le mignon petit être.

« Oui, c'est votre père, répondit M. de Kerdu. Quel autre ma pauvre femme aurait-elle pu bercer ? Nos deux fils aînés étaient morts en naissant. Celui-ci devait vivre. Et il soupira : « vivre trop peu de temps ! »

Hélas ! lui seul, le père, pouvait se souvenir. La fille n'avait qu'à regretter. Deux mois avant qu'elle arrivât dans ce monde, Paul de Kerdu en était parti.

— Ma grand'mère devait être douce ? continua Joséphe.

— Douce et bonne, oui.

— Quel était son âge à l'époque de ce portrait ?

— Vingt-trois ans. Il fut achevé huit mois avant sa mort.

Joséphe dit lentement :

— Vous aussi, mon père, vous avez été éprouvé !

— Oui, répondit le vieillard d'une voix

(A suivre.)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

PETITE MAISON de MAITRE

Avec JARDIN ET DÉPENDANCES
Située à la Croix-Cassée, commune de Villebriant,
Joignant MM. de Cordose et Belanger.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (154)

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

A VENDRE

A l'amiable

Une CLOSERIE

Située au Perray, commune de Vivy, près la Ronde, sur le bord de la route de Saumur à Vernantes,

Consistant en :

Bâtimens d'habitation et d'exploitation et 3 hectares 85 ares de terre dans le tenant.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit M^e LEDROIT.

Etude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

A l'amiable

PETITE MAISON

Avec Jardin bien planté DE 44 ARES
Au Pont-Fouchard.

S'adresser audit notaire. (118)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Rue de la Petite-Bilange, n° 34, près la place du port Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (36)

Etudes de M^e PROUX, commissaire-priseur, et de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par suite de saisie-gagerie

DU MATERIEL

DESTINÉ A L'EXPLOITATION DES

TRAMWAYS SAUMUROIS

Le LUNDI 4 mars 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, quai de Limoges, numéro 5, au dépôt du matériel de la Compagnie des Tramways,

Il sera vendu :

Six wagons neufs de voyageurs, onze wagons de transports, deux waggons, trois locomotives, un bassin en tôle, deux cents traverses, cinquante rails, un treuil, deux aiguilles, une voie mouvante servant de raccord, grille, forge, soufflet, enclumes, outils, établis, ustensiles de forge, deux tables, ardoises, briques, un hangar monté sur piliers en métal et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889.

JOLIE PROPRIÉTÉ

DITE L'ERMITAGE.

Située commune de Bagnon, route du Pont-Fouchard, à 1 kilomètre de Saumur,

Comprenant :

Maison d'habitation, beaux jardins, clos de vigne et servitudes.

S'adresser, pour traiter, à M. DUPONT, propriétaire, qu'il habite.

A LOUER

JARDIN

Avec petite chambre

Près la gare d'Orléans, entouré de murs et bien arrosé.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 5, ou à M. GOUIN, horloger, rue Saint-Jean.

FUMIERS MILITAIRES

L'Entrepreneur des FUMIERS MILITAIRES de l'Ecole de Saumur prévient MM. les Propriétaires et Cultivateurs, qu'il vend les Fumiers 4 francs le mètre cube pris dans les dépôts, ou rendu à destination, à prix débattu, suivant les distances de transport.

S'adresser au Préposé, rue des Ecuries, à Saumur. (104)

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Aché, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le Traitement se dirige nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 41, rue St-Jean, à MELON (S.-et-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES par correspondance



A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

34^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

ADMINISTRATION :

15, rue de Tournon, Paris

Franco à domicile, pour un an... 6 fr.

pour six mois... 3 fr. 50

pour trois mois... 2 fr. 50

Étranger (Union postale)... 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

AU COIN DE RUE

Draperies & Nouveautés

ON DEMANDE UN EMPLOYÉ

A CÉDER DE SUITE

UNE BOULANGERIE

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} MARTIN donne des Leçons d'anglais et de français, rue du Portail-Louis, 54.

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.
S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS - SAUMUR - BORDEAUX								BORDEAUX - SAUMUR - PARIS								
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir	Mixte soir	Expr. soir
Paris				7 25		12 50	7 55	11 25								
Chartres	6			9 6	9 38	2 53	9 44	1 39								
Chât.-d-Loir	10 24			12 10	1 52	6 34	12 28	4 49								
Noyant-Méon	11 29			12 54	3 9	7 36	1 13	5 51								
Linières-Bou	11 39				3 21	7 47		6 2								
Vernantes	11 43				3 36	7 49		6 13								
Blou	12 5				3 48	8 11		6 23								
Vivy	12 13				3 59	8 29		6 31								
SAUMUR (Ori.) (arr.)	12 27				4 10	8 30		6 42								
(dép.)	12 33				4 16	8 34		6 53								
Nantilly (arr.)	12 41				4 24	8 41		7								
SAUMUR (Etat) (arr.)	12 41				4 36	8 51		7 11								
(dép.)	8 31	10 37			4 13	8 30		6 50								
Nantilly (dép.)	8 37	10 44			4 25	8 43		7 8								
Chacé-Varr.	8 48	10 12			4 31	8 49		7 9								
Brézé s.-Cyr.	9 2 11				4 39	8 56		7 17								
Montreuil	9 10	11 24			4 47	9 08		7 29								
Thouars	11 57	9 34	5 39		5 39	9 36		2 44 8								
Niort	8 59	4 24	7 59		5 43	9 37		3 27								
Saintes	6 28	11 05			6 14	9 3		3 3								
Bordeaux	9 19	3 36			9 02	4 54										

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES - ANGERS - SAUMUR - TOURS - PARIS							
STATIONS	Dir. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	10 45		6 10	8 40	19 07	3 10	7 35
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35
La Ménitré	2 32	7 10	9 09	11 18	3 43	6 18	10 11
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25	
St-Clément		7 36		12 14	4 07	6 32	
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39	
Saumur (a)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 24
(dép.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7	10 30
Varennes		8 05	9 48	12 51	4 45	7 13	
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 50
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 16
Tours... arr.	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 48
Paris... arr.	10 39		3 06	8	9 35	4 01	5 07

PARIS - TOURS - SAUMUR - ANGERS - NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Dir. mixte soir
Paris	8 45	9 46	11 25	12 43	11 20	9 10
Tours	1 23	5	7 15	11 30	2 43	5 25
Langeais	2 13	5 43	8	12 08	3 28	6 08
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 42	3 49	6 43
Varennes		6 32	8 51	12 53		6 34
Saumur (a)	2 57	6 45	9 04	1 04	4 04	7 06
(dép.)	3 03	6 52	9 12	1 13	4 11	7 12
St-Martin		7 06	9 26	1 25		7 25
St-Clément		7 13	9 33	1 31		7 32
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38		7 39
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 46	4 34	7 48
Angers... arr.	3 57	8 21	10 41	2 30	4 59	8 32
Nantes... arr.	5 55		1 51	5 38	6 39	12

SAUMUR - LA FLÈCHE

STATIONS	matin	soir	soir	matin	matin	soir
Saumur	5 30	1 18	7 30	La Flèche	7 15	10 5
Vivy	5 43	1 37	7 33	Clefs	7 32	10 23
Longué	5 58	1 58	7 48	Baugé	7 53	10 51
Jumelles	6 08	2 20	8 01	Jumelles	8 10	11 12
Baugé	6 23	2 46	8 19	Longué	8 25	11 32
Clefs	6 40	3 14	8 38	Vivy	8 38	11 50
La Flèche	6 54	3 32	8 52	Saumur	8 55	12 12